

Swisscanto Flex Fondation Collective

FLEX 45

Fortune mixte | à capitalisation | Mars 2024 | Edition Suisse

Description

Les actifs du pool gérés activement sont investis globalement en obligations, en actions et en biens immobiliers. La fortune est principalement investie dans des fonds et des groupes de placement de la marque Swisscanto. Le profil de placement est plutôt équilibré, l'allocation stratégique des catégories étant la suivante : 2% de liquidité, 27% d'obligations, 45% d'actions et 26% d'immobilier. En outre, des investissements tactiques dans l'or sont autorisés. Les prescriptions de placement selon l'OPP2 s'appliquent.

Profil/Adéquation

Seul le placement de fonds d'institutions de prévoyance professionnelle exonérées d'impôts en Suisse (2ème pilier) est autorisé. Tout placement comporte des risques, notamment ceux liés aux fluctuations de valeur et de rendement. Les placements en monnaies étrangères sont en outre soumis aux variations des taux de change.

Données clés

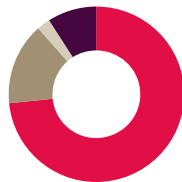
Clôture de l'exercice	31.12.
Lancement	01.04.2013
Monnaie de référence	CHF
Indice de référence	Customized
Volume en millions (28.3.2024)	215.79

Chiffres clés

Volatilité annuelle	6.53%
Risque actif	1.02%

Répartition par monnaie

CHF	73.4%
USD	15.1%
EUR	2.4%
Autres	9.1%



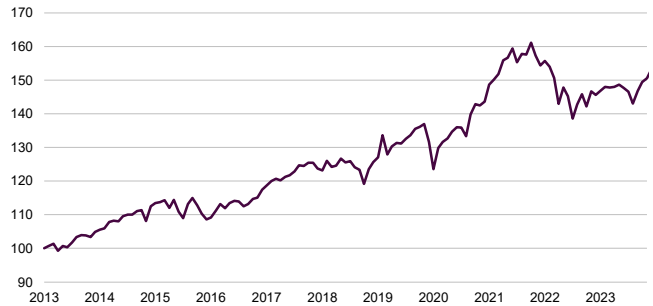
Indicateur de risque

faible 1 2 3 4 5 6 7 élevé

Les indications figurant dans le présent document ont un caractère purement informatif et ne constituent en aucun cas un conseil en placement ou toute autre recommandation. Bien que les informations aient été puisées aux meilleures sources, Swisscanto ne fournit aucune garantie quant à leur exactitude, à leur exhaustivité et à leur actualité.

Notes importantes pour la Suisse: Le contract d'affiliation est le seul base pour l'affiliation. Les règlements et les rapports annuels peuvent être obtenus gratuitement auprès de Swisscanto Flex Fondation Collective des Banques Cantonales, Bureau, Case postale, 8152 Glattbrugg ou sous www.swisscanto-flex.ch.

Performance indexée en CHF (nette)



Performance en % au 28.3.2024

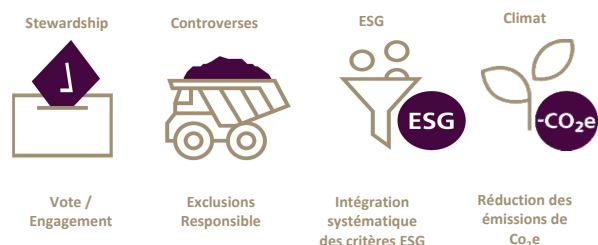
	1M	3M	YTD	12M	Lanc. p.a.	2022	2023
Portefeuille	2.98	5.71	5.71	7.58	4.23	-11.90	5.29
Indice de réf.	2.67	5.31	5.31	8.44	4.45	-12.65	6.46

La performance passée n'est pas un indicateur de l'évolution de valeur future et ne constitue aucune garantie de succès.

Répartition par catégorie de placement

	Portfolio	BM	Delta	Fourchette
Liquidité	1.39	2.00	-0.61	0 - 10
Obligations CHF	12.94	17.00	-4.06	9 - 25
Obligations ME	10.94	10.00	0.94	4 - 16
Actions Suisse	22.63	22.50	0.13	17 - 28
Actions Monde	23.65	22.50	1.15	17 - 28
Immobilier Suisse	21.70	23.00	-1.30	18 - 28
Immobilier Monde	5.73	3.00	2.73	0 - 6
Or	1.02	0.00	1.02	0 - 5

Les approches de durabilité en application



Explications des approches de la durabilité

Stewardship - Vote / Engagement



En tant qu'actionnaire, nous nous engageons activement dans un dialogue continu avec les directions des entreprises. Ce dialogue s'inscrit dans le cadre des directives d'engagement de la gestion des actifs de la Zürcher Kantonalbank. Les entreprises sont notamment tenues de formuler des objectifs ambitieux de réduction des gaz à effet de serre, de les mettre en oeuvre de manière cohérente et d'en rendre compte de manière transparente. Nos activités et nos directives d'engagement sont publiés sur <https://www.zkb.ch/en/home/asset-management/sustainability/investment-stewardship.html>. Nos directives de vote se fondent sur les principes suisses et internationaux de gouvernance d'entreprise ainsi que sur les Principes pour l'investissement responsable des Nations unies (UN PRI). Le seuil d'exercice des droits de vote sur les marchés étrangers est de CHF 5m par position d'action. Pour les actions suisses, nous votons de manière générale. De plus amples informations sur notre comportement de vote peuvent être consultées à l'adresse suivante : <https://www.swisscanto.com/voting>

Controverses - Exclusions Responsible



Application de critères d'exclusion supplémentaires - en plus des exclusions basées sur SVVK-ASIR - afin de réduire les risques de durabilité et de ne pas investir dans des titres dont les modèles d'affaires sont critiques en termes de développement durable. Les critères d'exclusion concernent les entreprises liées à l'extraction de charbon (hors production de métaux; > 5% du chiffre d'affaires)*, aux réserves de charbon (hors production de métaux)*, à la fabrication d'armes et de munitions, à la fabrication d'équipements militaires (> 5% du chiffre d'affaires), à la création de contenus pornographiques, au travail des enfants et/ou ayant commis des infractions au Pacte mondial des Nations unies (hors obligations Green et Sustainability, le cas échéant). Les infractions aux principes du Pacte mondial des Nations unies pris en compte dans notre sélection sont réexaminées en détail par nos analystes. Dans le cadre de cet engagement, nous recherchons le dialogue et encourageons les entreprises à modifier leur comportement. Si aucune modification n'est apportée dans un délai raisonnable, les placements existants doivent être liquidés. *Hors obligations Green et Sustainability

ESG - Intégration systématique des critères ESG



L'analyse systématique des critères ESG fait partie intégrante du processus de placement actif et a pour but d'identifier très tôt les risques, mais aussi les opportunités découlant des tendances ESG. Les critères ESG viennent compléter l'analyse financière pure et permettent d'aboutir à des décisions de placement avisées.

Climat - Réduction des émissions de CO₂e



Le Gestionnaire d'actifs vise une intensité en CO₂e inférieure à celle de l'indice de référence. On calcule l'intensité en CO₂e en rapportant les émissions de CO₂e au chiffre d'affaires pour les entreprises, et au produit intérieur brut pour les Etats

Informations complémentaires

Des explications supplémentaires, complémentaires spécifiques aux produits concernant les approches de durabilité appliquées se trouvent dans les documents juridiques déterminants sur products.swisscanto.com.

Approches de durabilité

Les approches de durabilité s'appliquent à tous les actifs ou à une partie substantielle des actifs. Vous trouverez des informations détaillées à ce sujet dans le prospectus, le contrat de fonds ou les directives d'investissement.

CO₂e

Les équivalents CO₂ (CO₂e) sont une unité permettant d'uniformiser l'effet climatique des gaz à effet de serre que sont le dioxyde de carbone (CO₂), le méthane (CH₄), le gaz hilarant (N₂O) et les gaz à effet de serre fluorés (CFC). Tous ces gaz ont une durée de séjour différente dans l'atmosphère et ne contribuent à l'effet de serre dans la même mesure.

ESG

Le sigle ESG représente les aspects environnementaux (E), sociaux (S) et de gouvernement d'entreprise (G).

SVVK-ASIR

L'Association suisse pour des investissements responsables (ASIR) est un regroupement d'investisseurs institutionnels créé en 2015. L'association fournit des services à ses membres afin qu'ils puissent orienter leurs décisions de placement sur l'environnement, la société et l'économie.